

## CLASSEMENT DES DECHETS DE CHANTIER

Les déchets de chantier sont de natures très variées. On peut les classer en quatre catégories :

- les déchets inertes,
- les déchets banals (DIB ou DMA),
- les déchets d'emballages,
- les déchets dangereux et les déchets toxiques en quantités dispersées (DTQD)

Les tableaux suivants présentent, pour chaque catégorie, le type de déchets concerné selon la nomenclature européenne (Décision 2001/118/CE) et le mode d'élimination ou valorisation à prévoir. Cette décision va être transcrite dans le droit français, courant 2002. Jusqu'à cette date, pour la classification des déchets dangereux la référence est le décret 97-517 du 15 Mai 1997.

### □ Déchets de type inertes

La Directive Européenne 1999/31/CE du 26 Avril 1999, relative à la mise en décharge, définit un déchet comme inerte « s'il ne subit aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une matière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine. La production totale de lixiviats et la teneur des déchets en polluants ainsi que l'écotoxicité des lixiviats doivent être négligeables et, en particulier, ne doivent pas porter atteinte à la qualité des eaux de surface et/ou des eaux souterraines ».

D'après le « Guide technique relatif aux installations de stockage de déchets inertes » (MATE – Avril 2001), les déchets inertes sont donc essentiellement des déchets minéraux ou assimilables au substrat naturel non pollué.

Les déchets de chantier actuellement considérés comme inertes en France et stockés comme tels sont :

Code de nomenclature	Désignation	Filières d'élimination ou valorisation
17 01 01	Béton (armé ou non) <sup>(1)</sup>	Stockage en classe III, recyclage, Remblaiement autorisé
17 01 02	Briques <sup>(1)</sup>	Stockage en classe III, recyclage, Remblaiement autorisé
17 01 03	Tuiles et céramiques <sup>(1)</sup>	Stockage en classe III, recyclage, Remblaiement autorisé
17 01 07	Mélanges de béton, briques, tuiles et céramiques autres que ceux visés à la rubrique 17 01 06 <sup>(1)</sup>	Stockage en classe III, recyclage, Remblaiement autorisé

.../...

17 02 02	Verre	Recyclage, stockage en classe III
17 03 02	Mélanges bitumineux autres que ceux visés à la rubrique 17 03 01	Stockage en classe III, recyclage, Remblaiement autorisé
17 05 04	Terres et cailloux autres que ceux visés à la rubrique 17 05 03	Stockage en classe III, recyclage Remblaiement autorisé
17 05 06	Boues de dragage autres que celles visées à la rubrique 17 05 05	Stockage en classe III (boues pelletables), réutilisation, remblaiement autorisé
17 05 08	Ballasts de voie autre que ceux visés à la rubrique 17 05 07	Stockage en classe III, réutilisation ou recyclage, Remblaiement autorisé
17 06 04	Matériaux d'isolation autres que ceux visés aux rubriques 17 06 01 et 17 06 03	Stockage en classe III ou recyclage

(1) Ces matériaux sont considérés comme inertes s'ils comportent une part insignifiante d'enduit de plâtre, de peintures (sans plomb), de papiers peints, de colle et de produits d'accrochage des revêtements muraux et de sols, de colles amiantées (d'après le guide technique relatif aux installations de stockage et de déblais des inertes, avril 2001).

A l'horizon 2002, seuls les déchets inertes non valorisables devraient être acceptés dans les décharges d'inertes de classe III et en remblaiement de carrières et autres sites. Le recyclage sous forme de granulats devrait donc être amené à se développer sous réserve de conditions techniques et économiques acceptables.

**Attention ! Seuls les enrobés sans goudron sont admis en Centre de stockage de classe III ou sur plate-forme de recyclage. Les enrobés avec goudron sont des déchets dangereux et ne sont pas admis en Centre de stockage de classe III.**

❑ **Déchets spécifiques de type F, stockés en alvéole spécifique mono matériaux, dans un centre de stockage d'inertes**

Le guide du MATE (avril 2001) prévoit aussi le stockage dans des conditions spécifiques (en alvéole monomatériau) de matériaux minéraux assimilés aux inertes pour leur condition de stockage. Ce sont les déchets de plâtre (carreaux de plâtre, cloisons, doublage, ...).

L'acceptation des déchets de ce type (stockage de type F) est actuellement à l'étude au sein de la Commission Européenne. Le stockage de l'amiante-ciment (en alvéole de type F) sur les centres de stockage d'inertes comme le prévoyait le Guide n'est plus autorisé, car l'amiante-ciment est classé selon la nomenclature européenne de 2001 en déchet dangereux.

Code de nomenclature	Désignation	Filières d'élimination ou valorisation
17 08 02	Matériaux de construction à base de gypse autres que ceux visés à la rubrique 17 08 01 <sup>(2)</sup>	Stockage en classe III en alvéole spécifique ou recyclage

(2) Plâtre en enduit, plâtre en stuc, déchets de plaques de plâtre plus laine minérale (d'après le guide technique relatif aux installations de stockage et de déblais des inertes, avril 2001).

□ **Déchets banals (DIB) ou déchets ménagers et assimilés (DMA)**

Code de nomenclature	Désignation	Filières d'élimination ou valorisation
03 01 05	Sciure de bois, copeaux, chutes, bois, panneaux de particules et placages autres que ceux visés à la rubrique 03 01 04	Incinération DMA avec valorisation énergétique, chaufferie, recyclage, compost, Centre de classe II
03 02 99	Produits de protection du bois non spécifiés ailleurs	Unité de traitement spécialisée, incinération DMA avec valorisation énergétique
08 01 12	Déchets de peintures et vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11	Stockage en classe II, incinération DMA avec valorisation énergétique
08 01 14	Boues provenant de peintures ou vernis autres que celles visées à la rubrique 08 01 13	Stockage en classe II, incinération DMA avec valorisation énergétique
08 01 16	Boues aqueuses contenant de la peinture ou du vernis autres que celles visées à la rubrique 08 01 15	Stockage en classe II, incinération DMA avec valorisation énergétique
08 01 18	Déchets provenant du décapage de peintures autres que ceux visés à la rubrique 08 01 17	Stockage en classe II, incinération DMA avec valorisation énergétique
08 01 20	Suspensions aqueuses contenant de la peinture ou du vernis autres que celles visées à la rubrique 08 01 19	Stockage en classe II, incinération DMA avec valorisation énergétique
08 04 10	Déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09	Stockage en classe II, incinération DMA avec valorisation énergétique
08 04 12	Boues de colles et mastics autres que celles visées à la rubrique 08 04 11	Stockage en classe II, incinération DMA avec valorisation énergétique
08 04 14	Boues aqueuses contenant des colles et mastics autres que celles visées à la rubrique 08 04 13	Stockage en classe II, incinération DMA avec valorisation énergétique
08 04 16	Déchets liquides aqueux contenant des colles ou mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 15	Stockage en classe II, incinération DMA avec valorisation énergétique
15 02 03	Absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection autres que ceux visés à la rubrique 15 02 02	Stockage en classe II, incinération DMA avec valorisation énergétique
16 06 04	Piles alcalines (autres que rubrique 16 06 03)	Recyclage, incinération DMA avec valorisation énergétique
16 06 05	Autres piles et accumulateurs	Recyclage, incinération DMA avec valorisation énergétique
17 02 01	Bois	Stockage en classe II ou incinération avec valorisation énergétique, chaufferie
17 02 03	Matières plastiques	Stockage en classe II, recyclage, incinération DMA avec valorisation énergétique
17 04 01	Cuivre, bronze, laiton	Recyclage
17 04 02	Aluminium	Recyclage
17 04 03	Plomb	Recyclage

.../...

Code de nomenclature	Désignation	Filières d'élimination ou valorisation
17 04 05	Fer et acier	Recyclage
17 04 06	Etain	Recyclage
17 04 07	Métaux en mélange	Recyclage
17 04 11	Câbles autres que ceux visés à la rubrique 17 04 10	Recyclage, stockage en classe II
17 06 04	Matériaux d'isolation (origine non minérale) autres que ceux visés aux rubriques 17 06 01 et 17 06 03	Stockage en classe II, incinération DMA avec valorisation énergétique
17 06 05	Matériaux de construction contenant de l'amiante avec liant autre que minéral (ex : vinyl-amiante)	Stockage en classe II
17 08 02	Matériaux de construction à base de gypse autres que ceux visés à la rubrique 17 08 01 <sup>(3)</sup>	Stockage classe II, recyclage
17 09 04	Déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02, 17 09 03	Stockage en classe II ou , recyclage et stockage en classe III après tri

(3) déchets de doublage plâtre + polystyrène expansé, déchets de faux plafonds plâtre + lattis bois, déchets de faux plafonds plâtre + filasse (d'après le guide technique relatif aux installations de stockage de déblais et déchets inertes, avril 2001).

Les déchets dont le recyclage est bien organisé sont les métaux (aluminium, cuivre, fer, acier, étain, zinc, ...), le verre et certains plastiques.

**Attention ! Les bois bruts ou traités avec des produits ne contenant pas de métaux lourds ni de créosotes, sont considérés comme des déchets banals alors que les autres types de bois traités sont des déchets nécessitant des modes d'élimination spécifiques.**

**Les colles, mastics, peintures et vernis sans solvant entrent dans la catégorie des DMA alors qu'avec solvant ce sont des déchets dangereux.**

## □ Les emballages

Code de nomenclature	Désignation	Filières d'élimination ou valorisation	
15 01 01	Emballages en : papier, carton	Stockage interdit (sauf productions < 1 100 l/s et collectées avec les OM), recyclage ou incinération DMA en centre de valorisation énergétique	
15 01 02			matières plastiques
15 01 03			bois
15 01 04			métalliques
15 01 05			composites
15 01 06			mélange
15 01 07			verre

Seuls les emballages non souillés et triés en différentes catégories peuvent être recyclés.

□ **Déchets dangereux et DTQD**

Code de nomenclature	Désignation	Filières d'élimination ou valorisation
08 01 11	Déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses	Stockage classe I <sup>(4)</sup> , incinération DIS, unité de traitement spécialisée
08 01 13	Boues provenant de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses	Stockage classe I <sup>(4)</sup> , incinération DIS, unité de traitement spécialisée
08 01 15	Boues aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses	Stockage en classe I <sup>(4)</sup> , incinération DIS, unité de traitement spécialisée
08 01 17	Déchets provenant du décapage de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses	Stockage en classe I <sup>(4)</sup> , incinération DIS, unité de traitement spécialisée
08 01 19	Suspensions aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses	Stockage en classe I <sup>(4)</sup> , incinération DIS, unité de traitement spécialisée
08 01 21	Déchets de décapants de peintures ou vernis	Stockage en classe I <sup>(4)</sup> , incinération DIS, unité de traitement spécialisée
08 04 09	Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses	Stockage en classe I <sup>(4)</sup> , incinération DIS, unité de traitement spécialisée
08 04 11	Boues de colles et mastic contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses	Stockage en classe I <sup>(4)</sup> , incinération DIS, unité de traitement spécialisée
08 04 13	Boues aqueuses contenant des colles ou mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances	Stockage en classe I <sup>(4)</sup> , incinération DIS, unité de traitement spécialisée
08 04 15	Déchets liquides aqueux contenant des colles ou mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses	Stockage en classe I <sup>(4)</sup> , incinération DIS, unité de traitement spécialisée
03 01 04	Sciure de bois, copeaux, chutes de bois, panneaux de particules et placages contenant des substances dangereuses	Stockage en classe I <sup>(4)</sup> , incinération DIS, unité de traitement spécialisée
03 02 01	Composés organiques non halogénés de protection du bois	Stockage en classe I <sup>(4)</sup> , incinération DIS, unité de traitement spécialisée
03 02 02	Composés organochlorés de protection du bois	Stockage en classe I <sup>(4)</sup> , incinération DIS, unité de traitement spécialisée
03 02 03	Composés organométalliques de protection du bois	Stockage en classe I <sup>(4)</sup> , incinération DIS, unité de traitement spécialisée
03 02 04	Composés inorganiques de protection du bois	Stockage en classe I <sup>(4)</sup> , incinération DIS, unité de traitement spécialisée
03 02 05	Autres produits de protection du bois contenant des substances dangereuses	Stockage en classe I <sup>(4)</sup> , incinération DIS, unité de traitement spécialisée

.../...

Code de nomenclature	Désignation	Filières d'élimination ou valorisation
15 01 10	Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus	Stockage en classe I <sup>(4)</sup> , incinération DIS, unité de traitement spécialisée
15 01 11	Emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par exemple amiante), y compris des conteneurs à pression vides	Stockage en classe I <sup>(4)</sup> , unité de traitement spécialisée
15 02 02	Absorbants, matériaux filtrants (y compris à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses	Stockage en classe I <sup>(4)</sup> , incinération DIS, unité de traitement spécialisée
16 02 09	Transformateurs et accumulateurs contenant des PCB	Unité de traitement spécialisée
16 02 11	Equipements mis au rebut contenant des chlorofluorocarbones, des HCFC ou des HFC	Unité de traitement spécialisée
16 02 12	Equipements mis au rebut contenant de l'amiante libre	Unité de traitement spécialisée, stockage en classe I <sup>(4)</sup>
16 06 01	Accumulateurs au plomb	Unité de traitement spécialisée
16 06 03	Accumulateurs Ni-Cd	Unité de traitement spécialisée
16 07 08	Déchets contenant des hydrocarbures	Unité de traitement spécialisée
16 07 09	Déchets contenant d'autres substances dangereuses	Unité de traitement spécialisée
17 01 06	Mélanges ou fractions séparées de béton, briques, tuiles et céramiques contenant des substances dangereuses	Stockage en classe I <sup>(4)</sup>
17 02 04	Bois, verre et matières plastiques contenant des substances dangereuses ou contaminés par de telles substances	Stockage en classe I <sup>(4)</sup> , unité de traitement spécialisée, incinération DIS
17 03 01	Mélanges bitumineux contenant du goudron	Stockage en classe I <sup>(4)</sup> , unité de traitement spécialisée, incinération DIS
17 03 03	Goudron et produits goudronnés	Stockage en classe I <sup>(4)</sup> , unité de traitement spécialisée, incinération DIS
17 04 09	Déchets métalliques contaminés par des substances dangereuses	Stockage en classe I <sup>(4)</sup> , unité de traitement spécialisée, incinération DIS
17 04 10	Câbles contenant des hydrocarbures, du goudron ou d'autres substances dangereuses	Stockage en classe I <sup>(4)</sup> , unité de traitement spécialisée, incinération DIS
17 05 05	Boues de dragage contenant des substances dangereuses	Stockage en classe I <sup>(4)</sup> , unité de traitement spécialisée, incinération DIS
17 06 01	Matériaux d'isolation contenant de l'amiante	Stockage en classe I <sup>(4)</sup> , unité de traitement spécialisée
17 06 03	Autres matériaux d'isolation à base de ou contenant des substances dangereuses	Stockage en classe I <sup>(4)</sup>
17 06 05	Matériaux de construction contenant de l'amiante	Stockage en alvéole spécifique de classe II ou classe I

.../...

Code de nomenclature	Désignation	Filières d'élimination ou valorisation
17 08 01	Matériaux de construction à base de gypse contaminés par des substances dangereuses	Stockage en classe I <sup>(4)</sup>
17 09 01	Déchets de construction et de démolition contenant du mercure	Stockage en classe I <sup>(4)</sup>
17 09 02	Déchets de construction et de démolition contenant des PCB (par exemple : mastics, sols à base de résines, double vitrage, condensateurs, contenant des PCB)	Stockage en classe I <sup>(4)</sup>
17 09 03	Autres déchets de construction et de démolition (y compris en mélange) contenant des substances dangereuses	Stockage en classe I <sup>(4)</sup>
20 01 21	Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure	Stockage en classe I, recyclage
13 01 01	Huiles hydrauliques contenant des PCB	Incinération DIS, traitement en unité spécialisée, recyclage
13 01 04	Autres huiles hydrauliques chlorées (émulsion)	Incinération DIS, traitement en unité spécialisée, recyclage
13 01 05	Huiles hydrauliques non chlorées (émulsions)	Incinération DIS, traitement en unité spécialisée, recyclage
13 01 09	Huiles hydrauliques chlorées à base minérale	Incinération DIS, traitement en unité spécialisée, recyclage
13 01 10	Huiles hydrauliques non chlorées à base minérale	Incinération DIS, traitement en unité spécialisée, recyclage
13 01 11	Huiles hydrauliques synthétiques	Incinération DIS, traitement en unité spécialisée, recyclage
13 01 12	Huiles hydrauliques facilement biodégradables	Incinération DIS, traitement en unité spécialisée, recyclage
13 01 13	Autres huiles hydrauliques	Incinération DIS, traitement en unité spécialisée, recyclage
13 02 04	Huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification chlorées à base minérale	Incinération DIS, traitement en unité spécialisée, recyclage
13 02 05	Huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale	Incinération DIS, traitement en unité spécialisée, recyclage
13 02 06	Huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification synthétiques	Incinération DIS, traitement en unité spécialisée, recyclage
13 02 07	Huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification facilement biodégradables	Incinération DIS, traitement en unité spécialisée, recyclage
13 02 08	Autres huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification	Incinération DIS, traitement en unité spécialisée, recyclage
13 03 01	Huiles isolantes et fluides caloporteurs contenant des PCB	Incinération DIS, traitement en unité spécialisée, recyclage

.../...

Code de nomenclature	Désignation	Filières d'élimination ou valorisation
13 03 06	Huiles isolantes et fluides caloporteurs chlorés à base minérale autres que ceux visés à la rubrique 13 03 01	Incinération DIS, traitement en unité spécialisée, recyclage
13 03 07	Huiles isolantes et fluides caloporteurs non chlorés à base minérale	Incinération DIS, traitement en unité spécialisée, recyclage
13 03 08	Huiles isolantes et fluides caloporteurs synthétiques	Incinération DIS, traitement en unité spécialisée, recyclage
13 03 09	Huiles isolantes et fluides caloporteurs facilement biodégradables	Incinération DIS, traitement en unité spécialisée, recyclage
13 03 10	Autres huiles isolantes et fluides caloporteurs	Incinération DIS, traitement en unité spécialisée, recyclage

(4) Stockage en classe I après stabilisation



**Tab 1 : Estimation du gisement potentiel issue  
de la "Synthèse pour le BTP"**

Nature des déchets / Groupe	TOTAL BTP en t/an	TOTAL BAT en t/an	TOTAL TP en t/an
Bois non traité	5 068	353	4 715
Béton >10 kg d'acier par m3	21 299	5 060	16 239
Boues de curage	105 467	0	105 467
Câbles	39	0	39
Caoutchouc	2	2	0
Cloison alvéolaire	65	65	0
Composant électrique	5	5	0
Déchets verts	1 378	0	1 378
Déchets verts souillés	263	0	263
DIB mélangés	1	1	0
Fibre + colle naturelle ou bitume	1	1	0
Fibres organiques et naturelles	1	1	0
Fibres organiques et synthétiques	933	933	0
Laines minérales et artificielles	23	23	0
Métaux ferreux et non ferreux	5 318	1 033	4 285
Papier d'emballage ou souillé	232	228	4
Plastiques: canalisation PVC,PEHD, signalisation	429	228	201
Plaque + ossature + fixation + isolation	208	208	0
Plaque de plâtre	4	4	0
Plaque PPC	17	17	0
Produit à base de ciment + plâtre	7	7	0
Produit à base de ciment + plâtre + isolant	41	41	0
Produit à base de ciment + polystyrène	2 540	2 540	0
Produit à base de ciment + laine de roche	9	9	0
Produit inerte mélangé avec de l'isolant	2 097	2 097	0
Produit non inerte mélangé avec du plâtre	11 255	11 255	0
Produit inerte mélangé avec du plâtre	325	325	0
Produits de synthèse et plastique	3	3	0
Verre traité	10	10	0
<b>SOUS TOTAL DMA</b>	<b>157 040</b>	<b>24 449</b>	<b>132 591</b>
Absorbants, chiffons, rouleaux, brosses	27	27	0
Adjuvant, solvant, mortiers spéciaux	79	79	0
Base de goudron et brai	1	1	0
Bois + isolant (polystyrène)	1	1	0
Bois traité ou reconstitué	5 899	5 211	688
DIB mélangés avec des DIS	2	2	0
Fibres minérales naturelles	185	185	0
Matière adhésive, peinture et vernis	5	5	0
Matériaux d'isolation contenant de l'amiante	0,2	0,2	0
Peinture, solvant	162	162	0
Polystyrène surfacé enduit plastique	6	6	0
Produit à base de ciment + enduit isolant	7	7	0
Produit à base de résine synthétique	13	13	0
<b>SOUS TOTAL Dangereux</b>	<b>6 387</b>	<b>5 699</b>	<b>688</b>
Bois	489	443	46
Papiers -Cartons	1 903	227	1 676
Métal	906	282	624
Composites	68	14	54
Plastiques	682	107	575
Plâtre	1	1	0
<b>SOUS TOTAL Emballages</b>	<b>4 049</b>	<b>1 074</b>	<b>2 975</b>
Argile et terre cuite	1 674	1 674	0
Base d'asphalte et bitume	403	3	400
Base de ciment, mortier et béton	34 108	9 041	25 067
Base de plâtre et enduit	252	252	0
Brique + ciment	1 177	1 177	0
Brique y compris plâtre	5 034	0	5 034
Céramique	4 057	4 057	0
Céramique, Argile et terre cuite	2 733	36	2 697
Enrobés	44 738	0	44 738
Terre et cailloux	225 794	4	225 790
Pierre + ciment	7 136	7 136	0
Pierre naturelle	31	31	0
Produit inerte mélangé	20 234	20 234	0
Verre simple	281	261	20
<b>SOUS TOTAL Inertes</b>	<b>347 652</b>	<b>43 906</b>	<b>303 746</b>
<b>TOTAL Toutes catégories</b>	<b>515 128</b>	<b>75 128</b>	<b>440 000</b>

**Tab 2 : Validation et reventilation du gisement potentiel  
(modification par TRIVALOR)**

Nature des déchets / Groupe	TOTAL BTP en t/an	TOTAL BAT en t/an	TOTAL TP en t/an
Argile et terre cuite	1 674	1 674	0
Béton >10 kg d'acier par m3	21 299	5 060	16 239
Base d'asphalte et bitume	403	3	400
Base de ciment, mortier et béton	34 108	9 041	25 067
Brique + ciment	1 177	1 177	0
Brique y compris plâtre	5 034	0	5 034
Céramique	4 057	4 057	0
Céramique, Argile et terre cuite	2 733	36	2 697
Enrobés	44 738	0	44 738
Terre et cailloux	225 794	4	225 790
Pierre + ciment	7 136	7 136	0
Pierre naturelle	31	31	0
Produit inerte mélangé	20 234	20 234	0
Verre simple	281	261	20
<b>SOUS TOTAL Inertes</b>	<b>368 699</b>	<b>48 714</b>	<b>319 985</b>
Base de plâtre et enduit	252	252	0
Produit inerte mélangé avec de l'isolant	2 097	2 097	0
Produit inerte mélangé avec du plâtre	325	325	0
Plaque de plâtre	4	4	0
<b>SOUS TOTAL Inertes / DMA</b>	<b>2 678</b>	<b>2 678</b>	<b>0</b>
Bois non traité	5 068	353	4 715
Boues de curage*	105 467	0	105 467
Câbles	39	0	39
Caoutchouc	2	2	0
Cloison alvéolaire	65	65	0
Composant électrique	5	5	0
Déchets verts	1 378	0	1 378
Déchets verts souillés	263	0	263
DIB mélangés	1	1	0
Fibre + colle naturelle ou bitume	1	1	0
Fibres organiques et naturelles	1	1	0
Fibres organiques et synthétiques	933	933	0
Laines minérales et artificielles	23	23	0
Métaux ferreux et non ferreux	5 318	1 033	4 285
Papier d'emballage ou souillé	232	228	4
Plastiques: canalisation PVC,PEHD, signalisation	429	228	201
Plaque + ossature + fixation + isolation	208	208	0
Plaque PPC	17	17	0
Produit à base de ciment + plâtre	7	7	0
Produit à base de ciment + plâtre + isolant	41	41	0
Produit à base de ciment + polystyrène	2 540	2 540	0
Produit à base de ciment + laine de roche	9	9	0
Produit non inerte mélangé avec du plâtre	11 255	11 255	0
Produits de synthèse et plastique	3	3	0
Verre traité	10	10	0
Emballages DIB	4 049	1 074	2 975
<b>SOUS TOTAL DMA</b>	<b>137 364</b>	<b>18 037</b>	<b>119 327</b>
Absorbants, chiffons, rouleaux, brosses	27	27	0
Adjuvant, solvant, mortiers spéciaux	79	79	0
Base de goudron et brai	1	1	0
Bois + isolant (polystyrène)	1	1	0
Bois traité ou reconstitué	5 899	5 211	688
DIB mélangés avec des DIS	2	2	0
Fibres minérales naturelles	185	185	0
Matériau adhésive, peinture et vernis	5	5	0
Matériaux d'isolation contenant de l'amiante	0,2	0,2	0
Peinture,solvant	162	162	0
Polystyrène surfacé enduit plastique	6	6	0
Produit à base de ciment + enduit isolant	7	7	0
Produit à base de résine synthétique	13	13	0
<b>SOUS TOTAL Dangereux</b>	<b>6 387</b>	<b>5 699</b>	<b>688</b>
<b>TOTAL Toutes catégories</b>	<b>515 128</b>	<b>75 128</b>	<b>440 000</b>

\* sauf si contient des toxiques

## PROJETS DE DECHETTERIES DANS L'INDRE

COMMUNE	Maitre d'ouvrage	Exploitant	Ouverture prévisionnelle Etat d'avancement du projet	Acceptation des déchets des prof.	Déchets admis	Accueil de l'AC	Accueil des DTQD	Limites d'acceptation	Prix	Jours et Horaires	Remarques	
<b>Buxières d'Aillac</b>	SICTOM de Buxières d'Aillac	SICTOM de Buxières d'Aillac	Pas d'avancement PDEDMA prévoyait ouverture au 31/7/02	-	1- Gravats 2- DV 3- Ferrailles 4- Encombrants	-	-	-	-	-	Pas de pont bascule	
<b>Chaillac</b>	Syndicat du Rasimier	Syndicat du Rasimier	Ouverture fin 2002	?	1- Gravats 2- DV 3- Verres 4- Ferrailles/encombrants 5- PC/bout. Plastiques 6- DMS/Huiles de vidange	-	-	-	-	Pas tous les jours		
<b>Levroux</b>	SICTOM de Levroux	SICTOM de Levroux	Ouverture début 2003 Choix du site	?	Données non communiquées						Probablement ldi, sam et dim matin	
<b>Mézières en Brenne</b>	SIVOM de Mézières en Brenne	SIVOM de Mézières en Brenne	Ouverture fin 2002 - début 2003	Non actuellement ? Futur	1- Gravats 2- DV 3- Verres 4- Ferrailles/encombrants 5- Huiles de vidange 6- DMS ?	?	?	Camion < 3,5 tonnes	Donnée non communiquée	Non encore définis mais pas ouverte tous les jours	-	
<b>Rivarenne</b>	CC Brenne Val Creuse	CC Brenne Val Creuse	Ouverture courant 2003 Choix du site nov. 2001	non	1- Gravats 2- DV 3- Verres 4- Ferrailles/encombrants 5- PC/bout. Plastiques 6- DMS/Huiles de vidange	?	non	-	-	-	-	
<b>Valençay</b>	CC Pays de Valençay	CC Pays de Valençay	Projet au point mort à ce jour	oui	1- Gravats 2- DV 3- Verres 4- Ferrailles/encombrants 5- PC/bout. Plastiques 6- Huiles vidange	?	non	Camion < 3,5 tonnes (tourne à gauche si prof.)	1- < 1 m <sup>3</sup> : gratuit (évaluation visuelle des quantités et qualités) 2- > 10 T/semestre : redevance à la tonne 3- Forfat semestriel (2 pesées/an)	Non encore définis - 22h d'ouverture / semaine	Pas de pont bascule	
<b>Ville d'Ardentes</b>	Communauté d'agglomération de Châteauroux	Communauté d'agglomération de Châteauroux	Projet non avancé		Données non communiquées							

## LES QUAIS DE TRANSFERT DE DIB ET DMA DE L'INDRE

ACTIVITE	COMMUNE	MAITRE D'OUVRAGE	EXPLOITANT	ACCEPTATION DES DECHETS DU BTP	DECHETS ADMIS	CAPACITE en T/an *	TONNAGE GLOBAL en T/an	TONNAGE BTP en T/an	Filières de valorisation et élimination	Limites d'acceptation	Zone de chalandise	Prix	Jours et Horaires	REMARQUES
Quai de transfert DIB	Le Poinçonnet	SITOM Châteauroux	CIDEME-COVED	oui	Tous DIB (Bois, laine de verre, polystyrène, plâtre, etc.)	-	1840 T/an DV des services techniques communaux : 4500-5000 T/an	non connu	non communiqués	Uniquement DIB	région de Châteauroux	68,6 €HT/T	Idi-vdi et sam matin	1-quai de transfert avec compactage 2- centre de tri et de compostage des OM également
Quai de transfert DIB	Saint-Maur	ONYX CSTP	ONYX CSTP	oui	Tous DIB	-	180 T/mois hors ferrailles	non connu	pour DIB ultimes : CSDU DMA Châtillon/Indre et Gournay	-	-	79-83 €HT/T	Idi-vdi et sam matin	1- Ouverture en juillet 2002 2- Collecte également Inertes (dirigés directement vers carrière Feray à St-Maur) 3- A racheté "Récup tout" 4- Location de compacteurs + bennes 5- Presse pour les cartons
Quai de transfert DMA	St Marcel	CC Argenton-sur-Creuse	CIDEME-COVED	non	déchets ménagers					sans objet				1- en cours de modification
Quai de transfert DMA	Buxières d'Aillac	SICTOM Arthon	SICTOM Arthon	non	déchets ménagers					sans objet				1- à transformer en déchetterie 2- Evolution pour acceptation des déchets prof. non envisageable
Quai de transfert DMA	Veuil	Veuil	Veuil	non	déchets ménagers					sans objet				Evolution pour acceptation des déchets prof. non envisageable
Quai de transfert DMA	Vineuil	Vineuil	Vineuil	non	déchets ménagers					sans objet				1- revoir son usage 2- Evolution pour acceptation des déchets prof. non envisageable
Quai de transfert DMA	Buzançais	Ville Buzançais	Ville Buzançais	non	déchets ménagers					sans objet				1- déchetterie AP 00-E-2169 du 31/07/2000 2- Evolution pour acceptation des déchets prof. non envisageable
Quai de transfert DMA	Issoudun	CC Pays d'Issoudun	CC Pays d'Issoudun	non	déchets ménagers					sans objet				1- déchetterie AP 00-E-1216 du 10/05/2000 2- Evolution pour acceptation des déchets prof. non envisageable

## LES CENTRES DE TRI DIB ET DMA DE L'INDRE

ACTIVITE	COMMUNE	MAITRE D'OUVRAGE	EXPLOITANT	ACCEPTATION DES DECHETS DU BTP	DECHETS ADMIS	CAPACITE en T/an *	TONNAGE GLOBAL en T/an	TONNAGE BTP en T/an	Limites d'acceptation	Prix	Jours et Horaires	REMARQUES
Centre de tri DIB	Châteauroux	RIC Environnement	RIC Environnement	Oui	<b>Tous DIB</b> P/C, ferrailles et fonte, métaux non ferreux, bois, plastiques, textiles	17 000	10 000	inconnu	Déchets produits sur le département	—	Idi-vdi 8-12h 13h30-17h	1- Collecte (uniquement) de DIS sur Châteauroux 2- Suivi par DRIRE 3- Location de bennes
Centre de tri DIB	Montierchaume	Société Marandon	Société Marandon	Oui	<b>Tous DIB + Inertes</b> P/C, ferrailles et fonte, métaux non ferreux, bois, plastiques, textiles	20 000	10 000 *	2 200	Déchets produits sur le département	—	Idi-vdi	1- Suivi par DRIRE 2- Société achetée par GENET (SITA France) 3- Location de bennes
Centre de tri DMA	Issoudun	SICTOM Issoudun	SICTOM Issoudun	Non	DMA	2 500 (chaîne de tri)	Sans objet			—	Idi-vdi	Aux normes
Centre de tri DMA	Le Poinçonnet	SITOM Châteauroux	CIDEME-COVED	Non	DMA	24 000	Sans objet			—	Idi-vdi 8h/j	1- Centre de tri et de compostage des OM 2- Quai de transfert avec compactage

\* : Données issues du PDEDMA (Chiffres 1998)

# CENTRE DE TRI : LEBLANC (36)



Perspective du bâtiment tri

**Maître d'Ouvrage :**

Communauté de Communes de Brenne - Val de Creuse

**Type de mission :**

Maîtrise d'Œuvre d'une installation de traitement de déchets comprenant :

- service collecte,
- centre de transfert,
- centre de tri.

**TRIVALOR est associé à :**

- ECLORE, Architecte,
- DUGOR, BET Structure,
- ITB, BET Fluide,
- ECOBAT, Economiste.

**Caractéristiques :**

Lieu : Commune de Leblanc (36)

Surface du terrain : 16 000 m<sup>2</sup>

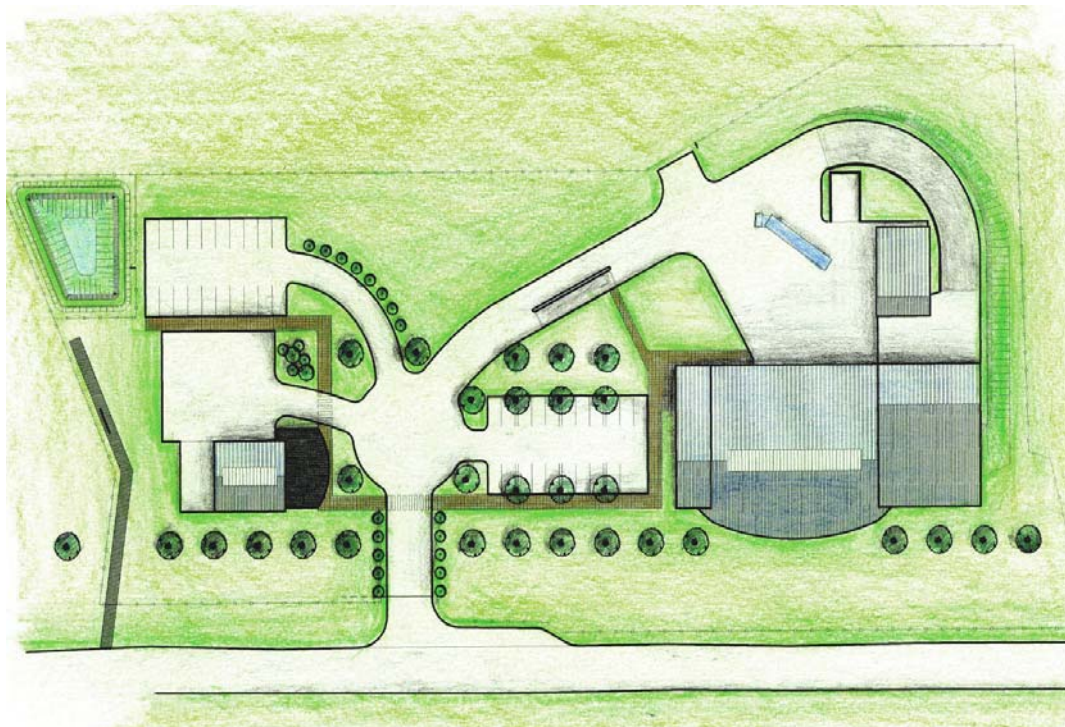
Surface du bâtiment : 1 500 m<sup>2</sup>

Mise en service prévue :

Février 2002

**Centre de tri et valorisation :**

- Pesage général du site,
- Gestion des apports de plusieurs types de collecte,
- Tri : 1,5 t/h (8 trieurs),
- Conditionnement : déchiquetage carton, presse à balles, presse à métaux,
- Stockage des matériaux existants,
- Locaux sociaux et administratifs,
- Parking du personnel et des visiteurs.



Plan masse

**Centre de transfert :**

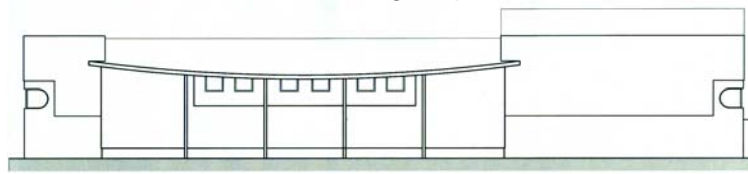
- Point de regroupement du verre collecté en PAV,
- 8 000 t/an d'ordures ménagères résiduelles.

**Service collecte :**

- Atelier de maintenance,
- Garage des camions,
- Locaux sociaux et administratifs,
- Parking du personnel.



Façade sur cour



Façade sur rue

**CHAMBERY**

7 av. du Grand Ariétaz - ZI Bissy  
73000 CHAMBERY  
Tél : 04 79 69 89 69  
Fax : 04 79 69 06 00  
e.mail : trivalor@trivalor.fr

**TOULOUSE**

9 rue Paulin Talabot - Imm. Le Toronto  
31100 TOULOUSE  
Tél : 05 61 43 66 70  
Fax : 05 61 43 66 71  
e.mail : trivalor.toulouse@trivalor.fr

**PARIS**

40 rue de l'Échiquier  
75010 PARIS  
Tél : 01 45 23 49 00  
Fax : 01 45 23 49 01  
e.mail : trivalor.paris@trivalor.fr

**DIJON**

15 place Grangier - Imm. Le Grama  
21000 DIJON  
Tél : 03 80 54 23 62  
Fax : 03 80 54 23 72  
e.mail : trivalor.dijon@trivalor.fr

**NANTES**

9 rue Ecorchard  
44000 NANTES  
Tél : 02 51 12 47 47  
Fax : 02 51 81 95 96  
e.mail : trivalor.nantes@trivalor.fr